

ÉVALUATION DU DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DE PLATE-FORME À CASE-PILOTE 2025

> L'ÉTUDE EN BREF :

- **Objet** : Évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) dans la zone d'activités de Plate-Forme
- **Communes** : Case-Pilote
- **Période** : juillet à septembre 2025
- **Cadre** : programme d'actions AIR CAP Nord

> POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

La zone d'activités de Plate-Forme est en plein développement avec l'arrivée de nouveaux équipements et services. Dans ce contexte, Madininair a évalué les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂), indicateur de la pollution liée au trafic routier, afin de caractériser la qualité de l'air actuelle et d'en suivre l'évolution au fur et à mesure du développement de la zone.

> PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Les concentrations en NO₂ mesurées sont très inférieures aux valeurs réglementaires et à la valeur guide de l'OMS.
- Les niveaux observés varient légèrement d'un site à l'autre, sans mettre en évidence de secteur particulièrement exposé.
- Aucun des 15 points de mesure ne présente de risque de dépassement des normes de qualité de l'air.
- La cartographie confirme une qualité de l'air satisfaisante vis-à-vis du dioxyde d'azote sur l'ensemble de la zone d'activités.

> A RETENIR :

- Les concentrations en NO₂ sont faibles sur l'ensemble de la zone.
- Les 15 sites mesurés respectent les normes de qualité de l'air.
- Les résultats constituent une référence pour suivre l'évolution de la qualité de l'air au fil du développement de la zone.

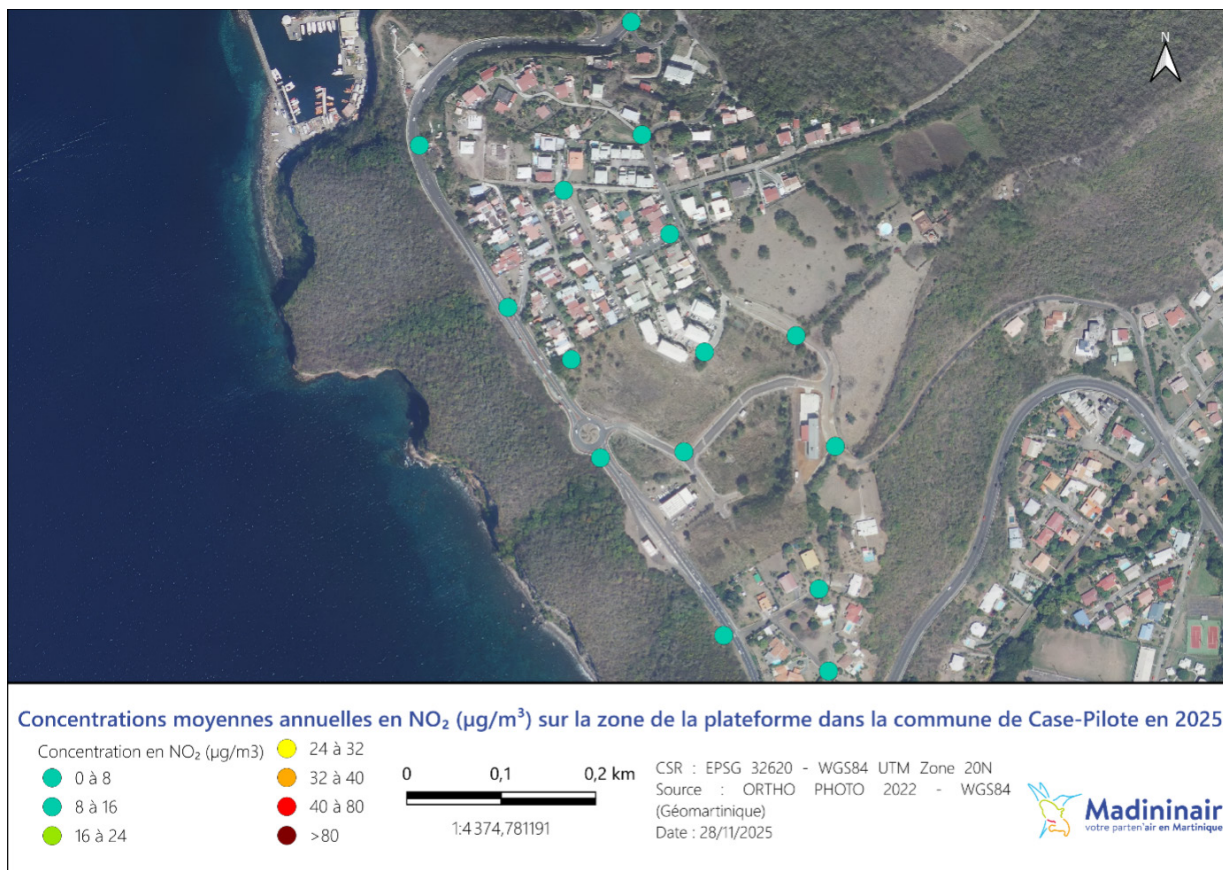
AIR, SANTÉ ET RÉGLEMENTATION : BIEN COMPRENDRE

Polluant de l'air : dioxyde d'azote NO₂

- Valeur limite actuelle (France/Europe) : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
- Nouvelle valeur limite à l'horizon 2030 (France/Europe) : 20 µg/m³ en moyenne annuelle
- Valeur recommandée par l'OMS* : 10 µg/m³ en moyenne annuelle

* Organisation Mondiale de la Santé





> COMMENT L'ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE

- 15 points de mesure par tubes passifs répartis dans la zone d'activités.
- 4 campagnes de 2 semaines entre juillet et septembre 2025.
- Estimation d'une concentration annuelle moyenne à partir des mesures réalisées.

LES CLÉS POUR AGIR

A l'échelle collective

- Intégrer la qualité de l'air dans les futurs projets d'aménagement de la zone.
- Anticiper les effets du développement sur les déplacements et le trafic routier.
- Favoriser des solutions de mobilité limitant les émissions.
- Poursuivre le suivi de la qualité de l'air pour accompagner l'évolution de la zone.

A l'échelle individuelle

- Privilégier le covoiturage ou les transports collectifs lorsque cela est possible.
- Favoriser les mobilités actives pour les courts trajets.
- Entretenir son véhicule afin de limiter ses émissions.



Accéder au rapport complet sur le site de Madininair.
Scannez le QR code pour y accéder directement.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique